



Motion des membres de l'unité mixte de recherche ArchiMède (Archéologie et Histoire de la Méditerranée – Europe, UMR 7044), Université de Strasbourg, Université de Haute-Alsace, Centre national de la recherche scientifique, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 18 février 2020.

L'Assemblée générale (AG) de l'UMR ArchiMède déclare le laboratoire mobilisé contre la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). La qualité de la recherche passe en effet par une démarche sur le temps long qui repose sur des financements récurrents et par des recrutements sur une base statutaire que le projet de loi LPPR menace gravement. De surcroît, la LPPR aggrave les effets délétères et néfastes des projets de réforme de l'assurance-chômage et des retraites, qui menacent les carrières dans l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR) et plus généralement le service public.

Nous manifestons notre opposition résolue aux orientations qui s'expriment dans les trois rapports (« Financement de la recherche », « Attractivité des emplois et des carrières », « Recherche partenariale et innovation ») remis à la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en vue du projet de la LPPR. Nous demandons un financement de la recherche à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif, au sens où les modalités d'attribution des crédits doivent être vertueuses et non avoir des effets pervers sur l'organisation de la recherche. Nous demandons le maintien d'une Université ouverte et accessible à toutes et à tous.

Ce que nous dénonçons	Ce que nous proposons
<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'amplification de la contractualisation et de la précarisation des jeunes chercheuses, des jeunes chercheurs et des personnels BIATSS et IT 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un plan ambitieux de recrutement de titulaires à la hauteur des besoins
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la limitation radicale de la liberté de la recherche par la généralisation d'un financement de la recherche sur projet ; ▪ la marginalisation de la recherche fondamentale dans tous les domaines au profit d'orientations déterminées et d'objectifs et performances à court terme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une augmentation des financements publics pérennes pour une recherche libre sur le temps long
<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'accentuation des inégalités et de la concurrence entre acteurs et institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ favoriser une approche coopérative de la recherche entre actrices et acteurs de la recherche, entre laboratoires, entre institutions de l'ESR
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la revalorisation des rémunérations par des primes soumises à l'évaluation de la performance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le dégel de la grille indiciaire et l'augmentation du point d'indice ; ▪ l'augmentation générale des salaires pour garantir le niveau des retraites
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la remise en cause radicale du statut d'enseignante-chercheuse et d'enseignant-chercheur (disparition de la clause d'accord pour la modulation du service, du référentiel d'heures d'enseignement) à l'année et donc du paiement des heures complémentaires ; ▪ le recours massif à des non-statutaires/précaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le maintien du statut d'enseignante-chercheuse et d'enseignant-chercheur ▪ l'arrêt du recours systématique à des non-statutaires/précaires

<ul style="list-style-type: none"> ▪ la mise en place de <i>tenure-tracks</i> (« chaires d'excellence junior » de 5 à 7 ans, suivies d'une évaluation établie sur des « critères d'excellence internationaux ») qui menacent directement l'existence du corps des Maîtres et Maîtresses de conférences 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le maintien d'un corps homogène et statutaire d'enseignantes-chercheuses et d'enseignants-chercheurs titulaires
<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'affaiblissement des instances nationales de qualification, de recrutement et de suivi de carrières des enseignantes-chercheuses et des enseignants-chercheurs (remise en question de l'existence du CNU avec risque accru de recrutements arbitraires, inégalités dans les promotions, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le maintien d'instances nationales de qualification, de recrutement et de suivi de carrières des enseignantes-chercheuses et des enseignants-chercheurs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la pression grandissante pour la mise en place de partenariat et de valorisation avec le monde de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une recherche publique et libre

De manière pratique, l'AG invite les membres de l'UMR à :

- ✓ participer à la grève et aux actions de mobilisation et de manifestation contre le projet de la LPPR, de réforme de l'assurance-chômage et des retraites
- ✓ signer les pétitions, lettres ouvertes, tribunes dénonçant la LPPR (cf. par exemple https://www.petitions.fr/recherche_non_a_une_loi_inegalitaire)
- ✓ relayer la mobilisation sous la forme de différentes actions (tables d'information, affichages dans les locaux et sur le site internet, etc.)
- ✓ réduire leur activité et se déclarer mobilisées et mobilisés dans leurs signatures électroniques à partir des suggestions ci-après :
 - « Étant mobilisée/mobilisé contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche et contre le projet de réforme des retraites, j'ai strictement réduit mes activités pour pouvoir m'investir dans les luttes en cours. Plus d'informations sur <http://www.universiteouverte.org> »
 - « Le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), celui sur l'assurance-chômage et celui sur les retraites participent à la destruction des services publics, remettent en cause la qualité de l'enseignement et de la recherche dans l'université française et accroissent la précarisation des personnels de l'ESR et celle des jeunes chercheuses et chercheurs. Informez-vous. Mobilisons-nous ! Plus d'info sur : <http://www.sauvonsluniversite.fr/spip.php?article8594>
- ✓ dégager du temps pour s'investir dans les luttes en cours
- ✓ profiter des colloques et journées d'étude pour sensibiliser sur la LPPR et sur les projets de réforme de l'assurance-chômage et des retraites
- ✓ participer aux caisses de grèves à titre individuel
- ✓ participer à la journée de grève et de mobilisation « Université morte » le 5 mars et à ses suites
- ✓ participer aux « États généraux des facs et labos en lutte » des 6 et 7 mars

Motion votée à l'unanimité (28 voix)